

CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS NON DOTÉ

TITRE DU FONDS NON DOTÉ

BOURSE DE RECHERCHE DOCTORALE EN COMPTABILITÉ DANIEL-ZÉGHAL

INTRODUCTION

Cette bourse liée au Centre de recherche en comptabilité et gouvernance CPA-Canada a été créée à l'initiative du généreux professeur Daniel Zhégal. Son objectif est d'encourager le développement de la recherche et des compétences dans le domaine de la comptabilité.

OBJECTIF DU FONDS

Décerner une bourse à une étudiante ou un étudiant inscrit au programme de doctorat en gestion avec spécialisation en comptabilité à l'École de gestion Telfer.

DÉTAILS DU FONDS

Admissibilité

La personne candidate doit :

1. avoir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou le statut de personne protégée, de personne réfugiée ou d'étudiante ou étudiant international;
2. être inscrite au programme de doctorat en gestion avec spécialisation en comptabilité à l'École de gestion Telfer de l'Université d'Ottawa;
3. rédiger une thèse de doctorat sur un sujet en comptabilité;
4. avoir obtenu une moyenne d'au moins A- (80 %) à tous les cours suivis dans le programme de doctorat;
5. ne jamais avoir reçu la bourse Daniel-Zéghal pour l'excellence en recherche sur la comptabilité.

Valeur de la bourse : 12 000 \$

La première tranche de 6 000 \$ sera versée dès l'attribution de la bourse. La deuxième tranche de 6 000 \$ sera versée lorsque le ou la récipiendaire aura officiellement soumis sa thèse au Bureau des études supérieures de l'École de gestion Telfer.

Nombre de bourses : 1

Fréquence d'attribution : Annuelle

Programme ou cycle d'études : Doctorat

Responsable des demandes : Bureau de la recherche de l'École de gestion Telfer

Date limite : 20 mai

DEMANDE

La demande doit être envoyée par courriel au Bureau de la recherche de l'École de gestion Telfer à recherche.research@telfer.uOttawa.ca et comprendre :

1. un résumé du projet de thèse de la personne candidate, de la contribution de ce projet au domaine de la comptabilité et de ses retombées prévues (maximum 500 mots);
2. un curriculum vitæ universitaire;
3. une lettre de recommandation de son directeur ou de sa directrice de thèse (maximum 500 mots).